



**Mairie de LE CHEIX SUR
MORGE
Puy de Dôme**

République Française

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 3 juin 2013**

Le 3 juin 2013, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire.**

Etaient présents : LIGIER Yves, BIGAY Bertrand, MELIN Pascal, BELIN Philippe, BIOU Linda, DESSENDIER Lionel, GOMARD Nadine, GRENET Laurent, LOUSTE-SOL Véronique, PARRY Evelyne, SAUVAT Jean-Claude, TAHARI Alain.

Avaient remis pouvoir : BELIN Etienne, CALLAOU Jean-Raymond

Etait absent : POPIELAS Eric

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT : Bertrand BIGAY est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 8 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

1/ La convention portant sur l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (**ATESAT**) est reconduite jusqu'au 31 décembre 2013.

2/ Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur les propositions de modifications du **Programme Local de l'Habitat** suite au vote du Conseil Communautaire du 14 mars 2013 : l'avis est positif avec toutefois des réserves quant au nombre de logements autorisés.

3/L'ensemble des co-lotis du **lotissement d'Arval** a présenté une demande de **rétrocession** de la voirie et des réseaux du lotissement à la commune. Le Conseil Municipal donne son accord sous plusieurs conditions :

- après contrôle et sous réserve du bon état de la voirie
- après avis favorable des concessionnaires des réseaux
- que la rétrocession se fasse à l'euro symbolique
- que les frais d'acte notarial soient à la charge des co-lotis

4/ Approbation de l'**adhésion** de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy au **S.I.E.G.** du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public.

5/ Le Conseil Municipal a statué sur l'**admission en non- valeur** d'un titre de recettes de 2002 d'un montant de 253.50 €.

6/ Pour les communes dont certains enfants bénéficient de **dérogations** pour fréquenter le regroupement pédagogique LE CHEIX / LA MOUTADE, la **participation aux frais de scolarité** est fixée comme suit :

- 691.16 € pour les enfants scolarisés à LA MOUTADE
- 496.93 € pour les enfants scolarisés à LE CHEIX SUR MORGE

7/ La **rue Fernand Raynaud** va être prochainement terminée. Un devis présenté par l'entreprise EUROVIA a été accepté pour un montant de 13 874.50 € H.T.

8/ La salle du conseil aurait besoin d'une **correction acoustique**. Monsieur le Maire a demandé un devis pour la pose de cassettes absorbantes. Le montant du devis est de 1 795.50 € H.T. Après consultation, le Conseil Municipal à la majorité préfère différer l'intervention.

9/ Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui sera mise en place dans notre commune à la rentrée 2014, il serait intéressant que Françoise LEVADOUX, adjoint d'animation, postule pour le **CAP petite enfance**. L'obtention de ce diplôme peut se faire grâce à la validation des acquis de l'expérience (**VAE**). Un devis a été demandé auprès du GRETA pour l'accompagnement à la préparation du diplôme (montant de la formation : 750 €). Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour cette formation.

10/ Toujours dans le cadre de la mise en place de la **réforme des rythmes scolaires**, le groupe de travail a pris un premier contact avec l'association L.A. 440 de Riom, qui proposerait aux enfants un **accompagnement artistique**. Le montant de la prestation est en moyenne de 50 € de l'heure. Sachant que le besoin est de 72 heures par an, il pourrait être envisagé dans un premier temps de contracter avec l'association pour un trimestre. (Il s'agit seulement pour l'instant d'un premier contact ; d'autres pistes sont envisagées).

11/ Monsieur le Maire rappelle le principe du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (**FPIC**) institué en 2012. Ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Pour information, le montant versé par notre commune en 2012 était de 1 342 €. Il sera de 3 872 € en 2013, soit presque **multiplié par 3**.

12/ L'**inauguration** de la nouvelle mairie et de l'agence postale communale est fixée au 27 juin. Quant à la rue Fernand Raynaud, une exposition sur l'artiste sera présentée à l'occasion de son inauguration le 28 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Vu pour être affiché le 06 juin 2013 conformément aux prescriptions de l'article L 2122-25 du CGCT.

Le Maire, Yves LIGIER.